



Capital/travail

PPP Une « bombe à retardement » selon la commission des Lois du Sénat

Le contrat de partenariat public-privé « est une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages de court terme », estiment les sénateurs dans un rapport publié hier. Créé en 2004, ce type de contrat devait être à l'origine dérogatoire, mais est devenu un outil contractuel « concurrençant les marchés publics classiques ou les délégations de service public », note la commission des Lois du Sénat. Selon elle, ce montage « rigidifie la dépense publique car les loyers sont des dépenses obligatoires », ce qui « provoque un effet d'éviction sur les autres dépenses de fonctionnement ». En témoigne le fiasco financier du centre hospitalier sud-francilien, qui devait payer un loyer annuel de 42 millions d'euros pendant trente ans au constructeur Eiffage. Signé en 2006, ce PPP a été rompu depuis. Fin 2012, un rapport sur les PPP rédigé par l'Inspection générale des finances pointait déjà de graves défaillances dans leur utilisation.

A. C.